

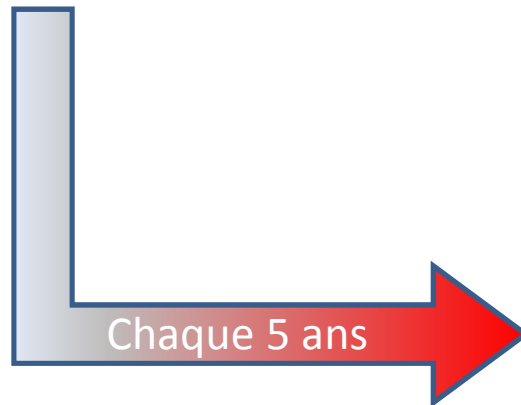
Informations divers

Forfait pour les diabétiques

- La direction du SCC a pris contact avec *l'association valaisanne des diabétiques* et suite à une rencontre avec leur comité et le médecin conseil, a pris la **décision de maintenir ce forfait** pour les motifs suivants :
 - *Les contraintes en matière de nourriture, lorsque dans une même famille, des personnes sont atteintes de cette maladie et d'autres pas.*
 - *Ces contribuables n'ont pas la possibilité d'obtenir les mêmes franchises d'assurances qu'une personne saine, ou d'obtenir des assurances complémentaires.*
 - *La différence entre les deux types de diabète n'a pas lieu d'être.*
- Dorénavant, cette déduction sera donc accordée **sous l'angle des frais médicaux et sera mentionnée à la rubrique 2565 a) et ce dès la période fiscale 2013**. L'AVSD a élaboré une attestation pour ces contribuables (v/document ci-après).

Informations divers

Forfait pour les diabétiques



 **ASSOCIATION VALAISANNE DU DIABÈTE**
Section de l'Association Suisse du Diabète

Base légale

Dans sa circulaire 11/31.08.2005 (Frais de régimes alimentaires), l'Administration fédérale des Contributions n'accepte que la déduction du surcoût effectif engendré par le diabète.

Le Service des contributions du canton du Valais reconnaît, quant à lui, des surcoûts annuels pour une personne diabétique (frais alimentaires, médicaux, assurances, autres) et **accepte l'imputation d'un forfait de Frs 2'500.- dans les déductions personnelles sous la rubrique « Frais de maladie et de guérison ».**

Pour bénéficier de cette déduction, le contribuable diabétique doit transmettre chaque 5 ans, avec sa déclaration fiscale pour le Service cantonal des Contributions, l'attestation médicale prouvant son affection chronique.

Ainsi convenu à Sion, le 4.10.2013 entre le SCC & l'AVsD, avec entrée en application le 1.1.2014 pour la période de taxation 2013.

Attestation du Médecin

Le médecin-traitant soussigné certifie que le patient cité est diabétique et peut bénéficier de l'avantage fiscal susmentionné :

Nom : Prénom :
Adresse complète :
Localité :
Date de naissance :

Date : Sceau et Signature du médecin :

Section Valais romand · Rue des Condémines 16, CP 9 · 1951 SION · Tél. 027 322 99 72 · Fax 027 322 82 52
E-Mail info@avs.d.ch · Internet <http://www.avs.d.ch> · Compte Postal 19-3979-4

DIRECTIVE APPLICABLE DES LA PERIODE FISCALE 2013